

PROPOSITION DE MOTION

du Groupe de travail FORÊT-FILIÈRE BOIS DU COMITÉ DE MASSIF DES ALPES

Présentée par la Présidente du Groupe, Mme Patricia MORHET-RICHAUD

Relative à la réalisation de Jeux Olympiques 2030 sobres et responsables sur les plans écologique et économique, faisant appel au Bois des Alpes

Préambule : La candidature "ALPES FRANÇAISES 2030" des Régions SUD et AURA à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 a retenu toute l'attention du Comité International Olympique. Le groupe forêt du Comité de Massif des Alpes s'est réuni le 26 avril 2024 pour aborder l'enjeu du développement de la filière du bois local dans cette perspective et pour ancrer une dynamique durable dans les territoires au-delà de 2030. La formalisation de cette motion fait suite à deux 2 réunions du Comité de massif des Alpes le 07 Novembre 2023 à Embrun et le 11 Mars 2024 à Grenoble au cours desquelles la Présidente du Groupe Forêt a proposé de favoriser la mise en œuvre le Bois des Alpes dans les futures constructions des équipements olympiques. Cette orientation est aujourd'hui formalisée, par la proposition suivante, de motion du Comité de massif.

Il a été établi les éléments suivants :

Attendu que le Schéma Interrégionale du Massif des Alpes intègre une stratégie pour la filière forêt/bois alpine basée sur la plus forte mobilisation, transformation et valorisation de la ressource bois locale

Attendu que les deux régions ont l'ambition de créer des Jeux Olympiques exemplaires et sobres

Attendu que ce challenge est d'autant plus important que la forêt alpine est soumise à une crise sanitaire d'ampleur liée au dérèglement climatique

Attendu que les objectifs nationaux de transition écologique fixés par la trajectoire zéro Carbone et la Réglementation Environnementale 2020 favorisent l'éco-conception des équipements et infrastructures et notamment l'utilisation du bois dans la construction, du fait de son bilan carbone efficace et de sa capacité de recyclage

Attendu que les Jeux Olympiques génèrent une attente élevée du grand public de réduction de leurs impacts environnementaux et qu'il sera nécessaire d'adopter une démarche exemplaire notamment dans l'usage des ressources (matériaux, énergie et eau)

Et attendu que la certification Bois des Alpes TM - outil du Comité de Massif des Alpes - garantit la prise en compte du développement durable sur :

- la provenance garantie du massif alpin français (100% traçabilité)
- la gestion durable des forêts visant le maintien de la multifonctionnalité des forêts de montagne (PEFC/FSC)
- le développement d'emplois locaux dans la filière et des retombées économiques territoriales

A ces titres, il est proposé que le Comité de Massif et les membres de son groupe de travail Forêt-Bois et du Réseau Alpin de la Forêt de Montagne soient mobilisés, impliqués, force de communication pour promouvoir l'utilisation de Bois des Alpes dans les réalisations et rénovations programmées dans les Jeux Olympiques 2030.

Pour cela, il est proposé que le Comité de Massif et les membres de son groupe de travail Forêt-Bois soient associés à la construction des critères opérationnels adossés à la candidature et aux futurs Cahiers des charges des ouvrages (enrichi de l'expérience des JO 2024).

Il est également proposé que soit mis en place un dispositif d'ingénierie et/ou de financement en direction des entreprises (dans leur engagement dans la certification et dans le développement de leur production de bois certifié Bois des Alpes), des collectivités et des maîtres d'ouvrage privés de projet de construction pour faciliter autant que possible l'insertion de Bois des Alpes dans les équipements et infrastructures construits en vue des Jeux Olympiques 2030. Cela permettra :

- de démontrer l'approche durable et écoresponsable de la compétition en France, mettant en valeur les engagements pris dans les plans climats de nos régions
- de mettre en valeur la richesse des forêts alpines et les savoir-faire locaux à l'international
- d'encourager le développement de la filière-bois qui démontrera ainsi ses capacités et ses atouts écologiques et sociétaux

Enfin, il est proposé que le Comité de Massif et les membres du groupe de travail Forêt-Bois soient associés au suivi et au bilan final de la mise en œuvre de ces objectifs (Analyse des retombées territoriales).